

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation

19 Décembre 2019

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 décembre 2019, une nouvelle convocation du conseil syndical a été faite en vertu de l'article L2121 du CGCT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt trois décembre à 18h00, le Comité Syndical du S.E.S.V, légalement convoqué, s'est réuni à Noyant et Aconin sous la Présidence de Monsieur Denis MAURICE.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	votants
84	33	31

Présents :

Mesdames JULVE , GAUTIER, BOURINET représentée par M DELACOUR, FERTE représentée par M BOUDEELE.
Messieurs DE RE, MOYON, BEZIN, HERTAULT, LEMAIGRE, SOSSON, LEFEVRE, MOLCARD, CHABROL, NELATON, LETRILLART, BUCHET, CARON (suppléant), WOKAN, SAMIER, BOUDRAA , MAURICE, VILLEVOYE, REYT, DAVIN, ROSSE, DUVIVIER , REBEROT représenté par M.GUERIN, TROMBETTA, BOMBART, LANGLET, LANSOY, VECTEN.

Excusés :

Mesdames DELVAL, HOCHÉ, OLRÉY, FELCZAK,
Mrs RUELLE, BATTEFORT, ROLAND, STANLEY, BRUNET, TASSIN, LECLERCQ

Invité :

M LAFLEUR, Maire de Mont Notre Dame

CREATION DE POSTE

**Adjoint Admin. Principal 1^{ère}
Classe 6/35 h**

**Adjoint Admin. Principal 2^{ème}
Classe 4/35 h**

n° 56.

Secrétaire de séance : M DE RE Bernard

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la commune.

Considérant la nécessité de créer :

- un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal 2^{ème} classe pour un temps de travail de 4/35 h pour l'intégration d'un agent d'une nouvelle collectivité adhérente au SESV au 1^{er} janvier 2020
- un poste d'Adjoint Administratif territorial Principal 1^{ère} classe pour un temps de travail de 6/35 h préalablement à la nomination d'un agent de la collectivité à ce grade, inscrit au tableau annuel d'avancement de grade,

Monsieur le Président propose la création de ces deux postes ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, DECIDE :

- d'approuver la création du poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail de 4/35 h
- d'approuver la création du poste d'Adjoint Administratif territorial Principal 1^{ère} classe pour un temps de travail de 6/35 h
- de prévoir les crédits nécessaires au budget

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

15 JAN. 2020

Pour extrait conforme
S.E.S.V.
Le Président
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr